



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

- Approbation de l'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'Administration
- Approbation du maintien de la suspension du dividende au titre de l'exercice 2025
- Gouvernance : renouvellement des mandats de 3 administrateurs et d'un censeur

Compte-rendu de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 29 avril 2026

L'Assemblée Générale, réunie le 29 avril 2026 sous la présidence de Bruno Cavagné, a approuvé, à la majorité, la totalité des résolutions recommandées par le Conseil d'Administration.

Maintien de la suspension du dividende au titre de l'exercice 2025

Conformément aux intentions exprimées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital, puis réaffirmées lors de la publication des résultats annuels en février dernier, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé la reconduction de la suspension du dividende au titre de l'exercice 2025. Cette décision s'inscrit dans une démarche prioritaire de préservation des ressources financières de la Société.

Evolution de la gouvernance de la Société

Les mandats d'administrateurs d'Imperio Assurances et Capitalisation, de Madame Christine Sonnier et de Madame Marie Wiedmer Brouder et le mandat de censeur de Monsieur Philippe Desurmont ont été renouvelés pour une durée de trois années. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice 2028.

Le détail des résolutions votées est disponible sur le site la Société dans la rubrique [Assemblée Générale](#).

Calendrier et actualités

La Société rappelle qu'elle fait actuellement l'objet d'un projet d'Offre Publique de Retrait (OPR), initiée par son actionnaire majoritaire, le Groupe SMABTP. L'ensemble de la documentation relative à ce projet est disponible sur le site de la Société <https://societetoureiffel.com/investisseurs/offre-publique-de-retrait/>.

Cette Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF. L'AMF publiera sur son site internet une déclaration de conformité motivée relative au projet d'Offre après s'être assurée de la conformité du projet d'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables. Préalablement à l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre Publique de Retrait, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre Publique de Retrait. Ce document sera également accessible sur le site internet de la Société.

contacts

Relations Presse

Laetitia Baudon

Directrice Conseil - Agence Shan

+ 33 6 16 39 76 88

laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Aliénor Kuentz

Directrice Conseil - Agence Shan

+33 6 28 81 30 83

alienor.kuentz@shan.fr

A propos de la Société de la Tour Eiffel

La Société de la Tour Eiffel, avec un patrimoine de 1,6 Md€, est une foncière intégrée à forte culture de services. Agile, elle opère sur différentes classes d'actifs (bureaux, logistique urbaines, résidentiel géré, commerces) dans le Grand Paris et dans les grandes métropoles régionales. Active sur l'ensemble du cycle immobilier, elle accompagne ses locataires, des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, par une pratique exigeante de gestion directe de ses actifs. En matière de RSE, la Société de la Tour Eiffel déploie une démarche volontaire et transverse qui s'inscrit pleinement dans ses orientations stratégiques.

La Société de la Tour Eiffel est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) - Code ISIN : FR0000036816 - Reuters : TEIF.PA - Bloomberg : EIFF.FP

www.societetou Eiffel.com